

CORÉE DU NORD

Inquiétude concernant le sort de
Shibata Kozo et de sa famille.

Résumé des préoccupations d'Amnesty International

Amnesty International est préoccupée par le sort de Shibata Kozo, prisonnier dont l'Organisation a évoqué le cas en octobre 1993 dans le document intitulé Corée du Nord : Résumé des préoccupations d'Amnesty International (Index AI AISA24/03/93 - ÉFAI 93 RN 217). Par une lettre, en date du 9 juin 1994, le gouvernement nord-coréen informait l'Organisation que Shibata Kozo et toute sa famille avaient trouvé la mort en mars 1990 dans un accident de chemin de fer. Cette information ne concorde cependant pas avec les renseignements dont disposait Amnesty International et selon lesquels Shibata Kozo se trouvait toujours en détention à cette date. L'Organisation prie instamment le gouvernement nord-coréen de fournir, à l'appui de ses assertions, des documents écrits pouvant servir de preuve.

Shibata Kozo, photographié au Japon en 1957 avant son départ pour la Corée du Nord.

Emprisonnements politiques en Corée du Nord.

On ne possède que très peu d'informations provenant de sources indépendantes sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée (RPDC, Corée du Nord). Le gouvernement de ce pays n'autorise pas des organismes internationaux, comme Amnesty International, à y mener des enquêtes indépendantes sur la situation des droits de l'homme. En 1993, Amnesty International a pu cependant obtenir des informations provenant de sources non-officielles sur un petit nombre de personnes qui seraient détenues pour des motifs politiques. Le cas de Shibata Kozo est l'un des premiers que l'Organisation a rendu public ; il est à craindre, du reste, que des milliers de prisonniers politiques ne soient détenus en Corée du Nord. Amnesty International a également exprimé son inquiétude à propos de cas de détentions non reconnues, de tortures et de mauvais traitements, et a déploré le recours fréquent à la peine de mort.

Arrêtation et emprisonnement de Shibata Kozo en Corée du Nord

Shibata Kozo a été vu pour la dernière fois vers la fin de l'année 1990 dans un centre de détention de la ville de Sungho, province de Pyongan Sud, où il était apparemment détenu depuis 1984 pour des délits de caractère politique. Shibata Kozo est un citoyen japonais qui a épousé une Coréenne résidant au Japon, Shin Sung Suk. En 1960, ils sont partis, avec leurs trois enfants, pour la Corée du Nord, et se sont installés à Pyongyang, où Shibata Kozo a trouvé un emploi de rédacteur en langue japonaise dans un centre d'édition.

Shibata Kozo a été arrêté pour la première fois en 1962. Bien que la raison officielle avancée par les autorités soit différente, il semble que cette arrestation ait été indirectement liée à un mouvement de protestation de Japonaises qui avaient épousé des ressortissants coréens qui, après avoir résidé au Japon, étaient revenus en Corée du Nord. (Environ 1.800 Japonaises, mariées à des Coréens résidant au Japon, seraient parties pour la Corée du Nord au début des années 60. D'après des sources non officielles, quelques-unes d'entre elles se sont vu refuser, en 1962, l'autorisation de retourner au Japon pour rendre visite à leur famille. Et Shibata Kozo les aurait encouragées à protester publiquement). À la suite de cet incident, les autorités de Corée du Nord

auraient ouvert une enquête sur ses activités au Japon. Celle-ci aurait abouti à la conclusion qu'à l'époque où Shibata travaillait pour le ministère du Travail japonais, à la fin des années 50, il demeurait chez un membre de la police : c'est ce qui semble avoir rendu Shibata Kozo suspect de collusion politique avec le gouvernement japonais. Et c'est apparemment à partir de ce seul élément, qu'il a été arrêté, accusé d'espionnage et condamné, en 1964, à 20 années d'emprisonnement. Au cours de sa détention, il aurait été employé pendant quelques années, dans une carrière ou à tailler des pierres dans un atelier, mais il aurait été exempté de travail les dernières années en raison de la dégradation de son état de santé.

En 1984, bien qu'il ait purgé la totalité de sa peine, Shibata Kozo n'a pas été libéré. Selon des sources non officielles, son maintien en détention pourrait être dû au fait que les autorités n'avaient pu l'affecter à une autre unité de travail. Le gouvernement nord-coréen déclare cependant qu'il a été condamné à une peine supplémentaire de six ans de prison pour avoir participé à un complot « anti gouvernemental » (cf. ci-dessous). À la fin de 1990, on l'a vu dans un centre de détention de Sungho, province de Pyongan Sud, et il était en mauvaise santé. Selon le témoignage d'anciens détenus, il pouvait à peine marcher, avait des difficultés à absorber la ration alimentaire fournie par la prison et semblait déprimé et replié sur lui-même. Les familles de Shibata Kozo et de Shin Sung Suk vivant au Japon n'ont pas reçu de leurs nouvelles depuis le milieu des années 60. Pendant de nombreuses années, le frère de Shibata Kozo a essayé de reprendre contact avec lui en Corée du Nord, mais ses démarches n'ont donné aucun résultat. En 1992, des informations parvenues au Japon à des parents de Shibata Kozo indiquaient qu'il était vivant et se trouvait toujours en détention. Ils ont tenté d'obtenir d'autres précisions, mais en vain.

Réponse du gouvernement nord-coréen à Amnesty International

Dans une réponse au Secrétaire général d'Amnesty International du 9 juin 1994, le représentant permanent de la Corée du nord auprès des Nations-unies à Genève a donné des informations sur Shibata Kozo et sa famille.

Il en croit les autorités, Shibata Kozo aurait changé de nom pour prendre celui de Kim Ho Nam peu après son arrivée en Corée du Nord. Il a été arrêté à une date non précisée, accusé d'espionnage et condamné, en 1964, à 20 années d'emprisonnement. Les autorités ajoutent qu'au cours de sa détention, Shibata a « incité d'autres prisonniers à fomenter (un) complot dirigé contre le gouvernement »; il aurait alors été jugé et condamné à six années d'emprisonnement supplémentaires. Toujours selon les responsables, il a été libéré le 20 janvier 1990 et après avoir retrouvé sa famille, est parti avec elle vivre, pendant plusieurs semaines, à Mundok-Uhup, province de Pyongan Sud ; le 18 mars 1990, toute la famille a pris un train pour se rendre à Ryongdae-Dong, ville de Tanhon, province de Hamgyong Sud, où « elle avait l'intention de résider ». Cependant, Shibata Kozo « et sa famille ont été tués (dans un) accident de chemin de fer, ainsi que d'autres passagers » en se rendant dans cette ville.

Préoccupations d'Amnesty International concernant le sort de Shibata Kozo

Les informations fournies par les autorités nord-coréennes ne concordent pas avec celles que l'Organisation a reçues d'autres sources indépendantes. La contradiction la plus flagrante concerne les dates de la mort supposée de Shibata Kozo. Selon les sources indépendantes, Shibata Kozo était toujours détenu dans le centre de détention de Sungho à la fin des années 90, ce qui contredit les déclarations du gouvernement affirmant qu'il a été libéré en janvier 1990 et est décédé en mars de la même année. L'Organisation estime que Shibata Kozo peut ne pas avoir été tué dans cet accident ferroviaire, et craint que lui et sa famille ne soient morts dans d'autres circonstances. Des membres de sa famille pourraient être toujours vivants.

Il est d'autres points sur lesquels les explications du gouvernement ne sont pas satisfaisantes. Celui-ci n'explique pas pourquoi la femme de Shibata Kozo, Shin Sung Suk, n'a pas donné de nouvelles aux membres de famille résidant au Japon pendant près de trente ans. L'Organisation

crain qu'elle n'ait été également arrêtée, ou n'ait vu sa liberté de mouvement ainsi que celle de prendre contact avec sa famille restreintes, au moins durant certaines de ces années. On ne s'explique pas non plus pourquoi Shibata Kozo n'

a pas cherché à entrer en contact avec sa famille à la suite de sa libération présumée en mars 1990. Il est également surprenant que toute la famille, les enfants étant des adultes, ait déménagé ensemble et voyagé dans le même train : les trois enfants devaient avoir 35, 33 et 28 ans à l'époque, et on peut imaginer qu'au moins certains avaient eux-mêmes fondé un foyer à leur tour. À la connaissance d'Amnesty International, Shibata Kozo a toujours refusé de changer de nationalité ou de nom et ses co-détenus le connaissent sous le nom de Shibata Kozo, ce qui jette le doute sur la déclaration des autorités selon laquelle il aurait changé son nom contre celui de Kim Ho Nam.

Au vu de ces contradictions, Amnesty International demande au gouvernement nord-coréen de lui faire parvenir le complément d'information suivant :

- Des renseignements concernant la peine de six années d'emprisonnement qui aurait été prononcée à l'encontre de Shibata Kozo pour « avoir incité d'autres prisonniers à fomenter un complot dirigé contre le gouvernement », notamment des précisions sur les charges retenues, les dates de son jugement et le motif de son inculpation.

- Des documents officiels attestant du changement de nom de Shibata Kozo en Kim Ho Nam.

- Des documents écrits concernant l'accident de chemin de fer lors duquel toute la famille aurait trouvé la mort, et pouvant servir de preuves, par exemple des déclarations de témoins oculaires ou d'autres sources d'information, les conclusions de l'enquête officielle menée à la suite de cet accident présumé...

- Des informations sur d'autres membres de la famille qui seraient morts dans l'accident, notamment leur état-civil et le lieu de leur résidence avant l'accident.

- la date, l'heure et le lieu des autopsies éventuellement pratiquées sur le corps des victimes, ainsi que les rapports médicaux.

- Les proches de Shibata Kozo et de Shin Sung Suk devraient, en outre, être informés de façon précise du lieu d'inhumation des leurs, ainsi que du nom et de l'adresse de ceux qui sont toujours en vie et du moyen de les joindre.

Cette publication survient à un moment où la Corée du Nord se trouve relativement isolée et où certains aspects de sa politique sont critiqués par la communauté internationale. Dans ce document, l'Organisation ne traite que des questions relatives aux droits de l'homme, comme elle le fait pour l'ensemble des pays et regrette que certains gouvernements, et d'autres, utilisent les informations qu'elle publie d'une manière sélective.

La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre : NORTH KOREA - Concern about the fate of Shibata Kozo - Index A.I. : AISA24/08/94. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat International par les ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - Service RFAI - octobre 1994.

CORÉE DU NORD

Inquiétude concernant le sort de
Shibata Kozo et de sa famille.

Résumé¹

Amnesty International est préoccupée par le sort de Shibata Kozo et a lancé un appel en sa faveur dans un document d'octobre 1993 intitulé Corée du Nord : Résumé des préoccupations d'Amnesty International (Index AI : AISI 24/03/93 - EFAI 93 RN 217). Dans une lettre, en date du 9 juin 1994, adressée à l'Organisation, le gouvernement nord-coréen affirmait que Shibata Kozo et toute sa famille avaient trouvé la mort dans un accident de chemin de fer en mars 1990. Cette information ne concorde pas cependant avec celles dont dispose l'Organisation selon lesquelles Shibata Kozo se trouvait toujours en détention à cette époque. Amnesty International prie instamment le gouvernement de la Corée du Nord de fournir, à l'appui de ses assertions, des documents écrits pouvant servir de preuve.

MOTS CLÉS : DISPARITIONS / PRISONNIERS POLITIQUES / EMPRISONNEMENT DE LONGUE DURÉE / MAINTIEN EN DETENTION / MAUVAIS ETAT DE SANTÉ / FAMILLES / ÉTRANGERS / ESPIONNAGE / AMNESTY INTERNATIONAL ET LES GOUVERNEMENTS / PHOTOGRAPHIES.

Ceci est le résumé d'un document de 4 pages : Corée du Nord : Préoccupations concernant le sort de Shibata Kozo et de sa famille - (AISAI 24/07/94 - EFAI 94 RN 172, septembre 1994). Si vous désirez obtenir davantage de détails ou entreprendre une action, veuillez vous reporter au document intégral.

¹ La version originale en langue anglaise du document résumé ici a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre : NORTH KOREA : Concern about the fate of Shibata Kozo and his family - Index AI : AISAI 24/07/94. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat International par les ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - Service RAI - octobre 1994.